

CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 juin 2018

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 14 juin 2018 à Amos.

Présences : Monsieur Yves BÉDARD
Monsieur Yves DESJARDINS
Madame Monic FERRON
Monsieur Daniel LAMPRON
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Lisyane MORIN
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Diane SIGOUIN
Monsieur Stéphane TERRAULT
Monsieur Richard VALLÉE

Absences : Madame Sonia BEAUREGARD
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Monsieur Jean-Yves POITRAS

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 35.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2018-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Lisyane Morin, appuyée par Yves Bédard, l'ordre du jour est adopté après le retrait d'un sujet :

Ouverture de la séance

- CA-2018-07-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2018-07-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 mai 2018
- CA-2018-07-03 Consultation électronique du 24 mai 2018
- CA-2018-07-04 Information du président
 - 4.1 Activités du président
 - 4.2 Démission et nomination au conseil d'administration
 - 4.3 Avis des comités consultatifs
 - 4.4 Rapport annuel 2017-2018 – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 4.5 Rapport annuel 2017-2018 – Comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ)
 - 4.6 Rapport annuel 2017-2018 – Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
- CA-2018-07-05 Information du président-directeur général

- 5.1 Activités du président-directeur général
 - 5.2 CHSLD – CLSC Palmarolle
 - 5.3 Situation au Témiscamingue
 - CA-2018-07-06 Maison Mikana – organisme communautaire d’aide aux femmes
 - CA-2018-07-07 Suivi des comités du conseil d’administration
 - 7.1 Comité de vérification
 - 7.2 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.2.1 Rapport annuel 2017-2018
 - 7.3 Comité de gouvernance et d’éthique
 - 7.3.1 Rapport annuel 2017-2018
 - 7.4 Comité de révision
 - 7.5 Comité des immobilisations
 - 7.6 Comité des ressources humaines
 - CA-2018-07-08 Ordre du jour de consentement
 - 8.1 Démissions et non-renouvellements de statuts et privilèges de médecins
 - 8.2 Demande de congé sabbatique d’un médecin
 - 8.3 Nomination d’un médecin examinateur
 - 8.4 Octroi de privilèges d’un optométriste
 - 8.5 Composition du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.6 Rapport financier annuel consolidé 2017 du Fonds de santé au travail – activités courantes
 - 8.7 Auditeurs externes pour l’exercice financier 2018-2019
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- CA-2018-07-09 Tableau de bord du conseil d’administration
 - CA-2018-07-10 Bilan de l’entente de gestion et d’imputabilité 2017-2018
 - CA-2018-07-11 Entente de gestion et d’imputabilité 2018-2019
 - CA-2018-07-12 Rapport financier annuel 2017-2018 du CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue
 - CA-2018-07-13 État de situation des ressources humaines
 - CA-2018-07-14 Journées d’embauche
 - CA-2018-07-15 Suivi des projets d’infrastructure
 - CA-2018-07-16 Comité de partenariat et programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
 - CA-2018-07-17 Subventions 2018-2019 aux organismes communautaires
 - CA-2018-07-18 Nomination de la directrice de santé publique
 - CA-2018-07-19 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-2018-07-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 10 MAI 2018

RÉSOLUTION

CA-2018-55 Approbation du procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil d’administration du 10 mai 2018

Sur PROPOSITION de Diane Sigouin, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 10 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-07-03 **CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DU 24 MAI 2018**

Dépôt d'une résolution du conseil d'administration prise à la suite d'une consultation électronique tenue le 24 mai 2018 à laquelle ont participé 13 membres sur 14. Les membres ont alors accepté la démission de la docteure Roula Michael Awad, obstétricienne-gynécologue, en date du 13 juin 2018.

CA-2018-07-04 **INFORMATION DU PRÉSIDENT**

4.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 28 avril au 1^{er} juin 2018.

4.2 Démission et nomination au conseil d'administration

Dépôt de la lettre de démission de Mme Sonia Beaugard en date du 28 mai 2018.

RÉSOLUTION

CA-2018-56 Acceptation d'une démission et nomination au conseil d'administration

Attendu l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ. c. S-4.2) (LSSSS) concernant la démission d'un membre de conseil d'administration;

Attendu la lettre de démission de madame Sonia Beaugard en date du 22 mai 2018;

Attendu l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ. c. 0-7.2) (LMRSSS), concernant le remplacement d'un membre désigné;

Attendu la candidature de Mme Julie-Mélissa Picard, infirmière et chef des services ambulatoires et de première ligne à Rouyn-Noranda;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Claude Morin

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de madame Sonia Beaugard, représentante du conseil des infirmières et infirmiers, au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et **de la remercier** pour son implication au sein du conseil d'administration;

De nommer Mme Julie-Mélissa Picard, représentante du conseil des infirmières et infirmiers, au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Picard se joint aux membres du conseil d'administration.

4.3 Avis des comités consultatifs

RÉSOLUTION

CA-2018-57 Avis des comités consultatifs

Attendu le mandat confié aux comités consultatifs par le conseil d'administration afin de produire un avis concernant :

- Les particularités intrinsèques à notre milieu qui doivent être prises en compte par le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses relations avec le milieu et ses communications à la population;
- Les mécanismes privilégiés antérieurement dans notre territoire et qui auraient avantage à être plus utilisés par le CISSS pour améliorer ses relations avec le milieu et ses communications à la population;

Attendu les avis reçus des comités consultatifs de Témiscamingue, de la Vallée-de-l'Or et d'Abitibi-Ouest.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

De prendre acte des avis des comités consultatifs et **de les transmettre** au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Rapport annuel 2017-2018 – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Celui-ci sera transmis pour analyse au comité de vigilance et de la qualité.

4.5 Rapport annuel 2017-2018 – Comité de gestion des risques et de la qualité (CGRQ)

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 du comité de gestion des risques et de la qualité qui sera également transmis au comité de vigilance et de la qualité pour analyse.

4.6 Rapport annuel 2017-2018 – Comité des usagers du centre intégré (CUCI)

Dépôt du rapport annuel 2017-2018 du comité des usagers du centre intégré qui sera également transmis au comité de vigilance et de la qualité pour analyse.

CA-2018-07-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

5.1 Activités du président-directeur général

Dépôt des activités du président-directeur général dans la communauté pour la période du 28 avril au 1^{er} juin 2018.

5.2 CHSLD – CLSC Palmarolle

L'état de l'infrastructure force la fermeture de l'établissement. Le transfert des usagers du CHSLD est en cours et sera complété la semaine prochaine. Les services du CLSC seront transférés dans un autre local à Palmarolle.

5.3 Situation au Témiscamingue

La couverture des services en anesthésie au Témiscamingue est assurée jusqu'en septembre. Le recours aux services de médecins dépanneurs sera fait si la situation change afin d'éviter toute découverte de services.

CA-2018-07-06 MAISON MIKANA – ORGANISME COMMUNAUTAIRE D'AIDE AUX FEMMES

Madame Anne-Marie Boucher présente l'offre de service de la Maison Mikana qui est une maison d'hébergement sécuritaire pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale. Elle informe de l'augmentation du taux d'hébergement qui est passé de 72 % à 81 %. La situation est telle que 23 demandes d'hébergement ont été refusées l'an passé par manque de places.

Actuellement, il est constaté non seulement une augmentation du nombre de cas de violence, mais aussi que celle-ci n'est plus seulement physique, mais psychologique. Les enfants en sont aussi de plus en plus conscients.

Finalement, Mme Boucher présente les services offerts en externe et les partenariats avec les différentes instances telles que les écoles, la Sûreté du Québec, les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVACS) et la Maison du compagnon.

CA-2018-07-07 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de vérification

Mme Paquin souligne que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue gère un budget de 465 M\$. Les auditeurs externes de la firme Deloitte sont satisfaits du travail accompli par la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement qui a rédigé un seul rapport annuel contrairement à neuf au début de la création du centre intégré. Ceci a facilité le travail de vérification des auditeurs et est plus facilitant pour avoir un portrait global. L'année 2017-2018 s'est terminée avec un déficit de 1,1 M\$. Il est à noter qu'une aide financière non récurrente de 22 M\$ a été accordée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Actuellement, les résultats de la période 2 démontrent un déficit de 2,5 M\$. Un plan de retour à l'équilibre budgétaire est en développement. Une demande de 11 M\$ récurrent a été transmise au MSSS afin de faire face aux enjeux spécifiques de la région (ex. : transport, frais de déplacement, etc.).

Le rapport financier annuel consolidé 2017 du Fonds de santé au travail a aussi été étudié et s'avère conforme aux normes.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 31 mai 2018 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Tableau de bord des plaintes 2018-2019 avec recommandation;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Suivi du délai d'attente en dermatologie, ophtalmologie et immunologie;
- Suivi du comité de transport interhospitalier;
- Suivi du dossier allergies;
- Suivi des ressources intermédiaires et ressources de type familial;
- Rapports du coroner;
- Surveillance des infections nosocomiales et éclosions;

- Prévention du suicide;
- Rapport annuel d'activités 2017-2018, calendrier des rencontres 2018-2019 et évaluation du mode de fonctionnement du comité.

7.2.1 Rapport annuel 2017-2018

Présentation du rapport annuel 2017-2018. Il est mentionné dans les objectifs de la prochaine année que le comité mettra en place une structure, conformément à la Procédure de présentation de documents au comité de vigilance, afin que l'ensemble des recommandations reçues par l'établissement de toutes provenances, de même que les avis et les plans d'action en découlant soient consignés, dans un registre intégré, de façon à permettre de dégager un bilan du suivi de ces actions incluant certains indicateurs et la production d'un rapport de suivi intégré au comité.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 1^{er} mai 2018 :

- Évaluation des séances du conseil d'administration;
- Évaluation annuelle du conseil d'administration;
- Rapport sur l'éthique et la recherche;
- Cheminement d'un avis soumis par les comités consultatifs;
- Agrément et sondage sur la gouvernance;
- Accueil des nouveaux membres du conseil d'administration;
- Nomination de Julie-Mélissa Picard;
- Poste vacant au conseil d'administration avec compétence en gestion de la qualité.

7.3.1 Rapport annuel 2017-2018

Présentation du rapport annuel 2017-2018. Un retour est fait de l'activité de formation sur la communication que les membres ont reçue lors du lac-à-l'épaule du conseil d'administration. Il est souligné que la formalisation de l'accueil des nouveaux membres est à réaliser pour la prochaine année.

7.4 Comité de révision

Le soutien administratif du comité de révision a été réorganisé. Les règles de fonctionnement sont en révision et seront présentées au comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration en septembre.

Suivi des travaux :

- 8 dossiers clos;
- 1 dossier est prêt pour la rencontre avec le plaignant;
- 2 dossiers nécessitent un complément d'enquête;
- 2 dossiers en attente de la conclusion des médecins examinateurs;
- 1 dossier a été attribué en première instance à un médecin examinateur avec un délai déterminé.

7.5 Comité des immobilisations

- Les résultats de l'étude des coûts de location de la piscine Youville ont été transmis à la Ville de Rouyn-Noranda;
- Le processus d'identification des équipements médicaux pour 2018-2019 est en révision. Les médecins seront mis à contribution. Une liste formelle sera présentée ultérieurement pour le plan triennal;
- Un état de situation des grands projets de construction et de rénovation a été fait. Ce point revient à l'ordre du jour et sera discuté plus en détail.

7.6 Comité des ressources humaines

Les sujets suivants ont été traités à la rencontre du 1^{er} juin :

- Suivi des mesures de consolidation à la DRHCAJ;
- Plan de travail en cours pour la pénurie de personnel;
- Comités de mobilisation;
- Journées d'embauche.

CA-2018-07-08 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

8.1 Démissions et non-renouvellements de statuts et privilèges de médecins

RÉSOLUTION

CA-2018-58 Acceptation de démissions et non-renouvellements de statuts et privilèges de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des personnes suivantes :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission
Val-d'Or	Psychiatrie	Laniel, Sylvain (1-01422)	15 juillet 2018
Val-d'Or	Médecine de famille	Bellazi, Myriam (1-03142)	30 juillet 2018

D'accepter le non-renouvellement des statuts et privilèges suivants :

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet du non- renouvellement
Val-d'Or	Cardiologie	Sauvé, Claude (1-86219)	10 mai 2018
Amos	Pédiatrie	Trottier-Boucher, Marie- Noëlle (1-15257)	10 mai 2018

Médecins			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet du non- renouvellement
Rouyn-Noranda	Radiologie diagnostique	El Khoury, Mona (1-06259)	10 mai 2018
Val-d'Or	Médecine de famille	Prévost, Gilles (1-76404)	31 décembre 2017
Ville-Marie	Chirurgie générale	Chamberland, Pierre (1-70086)	10 mai 2018
Amos	Chirurgie buccale et maxillo-faciale	Giguère, Michel (2-93786)	10 mai 2018
Val-d'Or	Médecine de famille	Lapointe, Yves (1-82351)	10 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande de congé sabbatique d'un médecin

RÉSOLUTION

CA-2018-59 Acceptation d'une demande de congé sabbatique d'un médecin

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu que, conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin, s'il prévoit s'absenter pour une période de plus de deux mois, doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que, conformément au Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, l'ensemble des modalités à l'égard du processus de demande de cessation temporaire d'exercice d'un médecin ou dentiste (congé sabbatique ou de service) décrit à l'article 3,8 dudit règlement a été respecté;

Attendu que lors du congé sabbatique, il n'y aura pas d'impact risquant d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par l'organisation;

Attendu que, lors de sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif du CMDP a recommandé l'acceptation de la demande de congé sabbatique de Dr Nicolas Tabah (1-08478) à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019 afin qu'il puisse effectuer une formation complémentaire et acquérir des connaissances et des habiletés techniques dans le domaine de l'imagerie abdominale (résolution numéro 18-58).

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'accepter la demande de congé sabbatique de :

MÉDECIN			
Site	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Période de congé
RN	Imagerie médicale	Nicolas Tabah (1-08478)	Début : 1 ^{er} juillet 2018 Fin : 30 juin 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Nomination d'un médecin examinateur

RÉSOLUTION

CA-2018-60 Nomination d'un médecin examinateur

Attendu l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 23 mai 2018 (résolution no 18-61).

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De nommer le docteur Martin Pham-Dinh à titre de médecin examinateur au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Octroi de privilèges d'un optométriste

RÉSOLUTION

CA-2018-61 Octroi de privilèges d'un optométriste

Attendu les articles 8.03, 8.04, 8.05 et 8.06 du Manuel des optométristes (no 240) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);

Attendu le besoin de service d'un optométriste afin de répondre aux besoins populationnels en basse vision pour le volet réadaptation à la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DPDI-TSA-DP) de l'organisation;

Attendu que l'optométriste visé détient une police d'assurance-responsabilité professionnelle et qu'il doit en faire la preuve chaque année.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De nommer, en vertu de l'entente entre l'Association des optométristes du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Dr Michael Laprise aux fonctions et responsabilités confiées aux optométristes pour le compte du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue dans le volet réadaptation de la DPDI-TSA-DP, Centre de réadaptation La Maison, pour une durée de vingt-quatre mois, débutant le 14 juin 2018 pour se terminer le 13 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Composition du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2018-62 Approbation de la composition du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu le Règlement de régie interne du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue adopté par le conseil d'administration le 6 octobre 2016 (CA-2016-82);

Attendu que l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité exécutif du CMDP a été respecté dans son entièreté;

Attendu que l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a recommandé les nominations des médecins lors de la rencontre du 23 mai 2018 (résolution #18-48);

Attendu que les membres du comité exécutif du CMDP sont nommés pour une période de deux ou quatre ans en alternance et que le processus de renouvellement des membres sera en conformité avec le Règlement de régie interne du CMDP;

Attendu que les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'approuver la composition suivante du comité exécutif du CMDP :

- Président : Dr Pierre-Olivier Roy;
- Vice-présidents : Dr Alain Moukheiber, premier vice-président (comité);
Dr Guillaume Chevalier-Soudeyns, second vice-président (département);
- Trésorier : Suzie Alain, pharmacienne;
- Secrétaire : Dre Kimi Valet;
- Conseillers : Dre Nathalie East;
Dre Catherine St-Jean;
Dr Houssine Souissi;
Dr Jean-Simon Roch-Matte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Rapport financier annuel consolidé 2017 du Fonds de santé au travail – activités courantes

RÉSOLUTION

CA-2018-63 Adoption du Rapport financier annuel consolidé 2017 du Fonds de santé au travail – activités courantes

Attendu l'article 7.03 du contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1).

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail 2017 - activités courantes, pour l'exercice terminé le 6 janvier 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Auditeurs externes pour l'exercice financier 2018-2019

RÉSOLUTION

CA-2018-64 Nomination des auditeurs externes pour l'exercice financier 2018-2019

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a sollicité, par appel de candidatures, des firmes comptables ayant leur bureau dans la province de Québec;

Attendu qu'un comité d'évaluation a effectué l'analyse des appels d'offres;

Attendu qu'à la suite de l'analyse de l'appel d'offres, la firme Deloitte a été choisie pour quatre ans, renouvelable chaque année, à compter de l'exercice 2015-2016;

Attendu que le mandat du vérificateur externe doit être renouvelé chaque année par le conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Yves Bédard, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De renouveler le mandat de la firme Deloitte pour l'audit externe de l'année financière 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Marie-Lyne Carignan, accompagnée d'autres clients, de pédiatres et d'une intervenante de la Commission scolaire Harricana questionne la perte de la physiothérapie au CRLM d'Amos : Considérant l'entente de gestion et d'imputabilité entre le ministère et le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et considérant qu'une partie de la clientèle, celle d'Amos, est privée sur la base de sa situation géographique d'un service adéquat et adapté à ses besoins en physiothérapie, quelles sont les mesures que le CISSS compte mettre en place afin de pallier cette inégalité et nous donner accès au même niveau de qualité en termes d'offre et de services en physiothérapie que les autres villes?

La présidente-directrice générale adjointe informe que la situation est difficile actuellement. L'établissement peine à trouver des ressources et du personnel en physiothérapie. L'offre de service est assurée par une seule équipe pour l'ensemble du territoire pour les besoins de toutes les directions concernées. La répartition des ressources se fait donc en fonction des priorités cliniques. Seulement 40 % des besoins en personnel sont comblés pour le secteur d'Amos. Des alternatives sont envisagées sur le plan du recours à la main-d'œuvre indépendante. Une rencontre est prévue lundi prochain avec Mme Carignan pour trouver des alternatives afin de répondre aux besoins de l'enfant.

Mme Carignan s'informe sur quoi l'établissement se base pour évaluer les besoins à 10 heures par semaine.

Pour les besoins en déficience intellectuelle, déficience physique et trouble du spectre de l'autisme, le nombre de 10 heures par semaine a été basé sur les ressources disponibles à l'époque et sur ce qui convenait au moment où les services ont été déployés. Ce nombre peut toutefois être réévalué ainsi que l'offre de service pour tous les programmes en fonction des compétences spécialisées des intervenants.

Mme Carignan demande comment on va procéder s'il y a détérioration de l'état de santé et que les services ne sont pas adéquats et stables?

L'état de pénurie actuelle en région occasionne des choix difficiles, mais une vérification des modalités sera faite régionalement afin de faire en sorte que la clientèle ait accès aux services dont elle a droit. Le recrutement de physiothérapeutes demeure difficile, d'autant plus qu'il n'y a pas de formation en région pour cette spécialité. Il est mentionné que même si l'offre de service est régionale, on ne peut obliger un professionnel à se déplacer d'un territoire à l'autre. Pour le secteur d'Amos, deux nouveaux physiothérapeutes sont attendus à l'automne.

- Dre Liette Savoie, pédiatre, demande pourquoi la physiothérapeute qui a développé une expertise avec ces enfants a été retirée pour aller combler d'autres soins à l'hôpital? Elle souligne que les services de main-d'œuvre indépendante auraient pu être utilisés pour l'hôpital d'Amos au lieu de retirer la physiothérapeute du CRLM.
- Mme Marie Bégin, physiothérapeute, souligne ce qu'est ce type de clientèle handicapée et que les services ne sont pas uniformisés pour ce type de clientèle dans les programmes. Il y a du travail pour une physiothérapeute à temps plein.
- Guy Fortin, résident de Palmarolle et frère de la doyenne du CHSLD de Palmarolle, partage ses inquiétudes quant à la fermeture du CHSLD. Il mentionne que le précédent rapport qui conclut à la fermeture du CHSLD a été précédé d'un autre rapport, en 2013, qui concluait que la sécurité des résidents et du personnel n'était pas compromise, mais que des anomalies étaient notés dans la structure. Il trouve anormal qu'on parle de fermeture avant de parler de mesures de stabilisation. Celui-ci veut savoir ce qui est advenu des propositions de stabilisation incluses au précédent rapport?

M. Desjardins informe que les mesures palliatives ont été réalisées afin d'éviter que la situation ne se détériore davantage. Le rapport incluait une recommandation de réévaluation après cinq ans. Malheureusement, il n'y a eu aucune amélioration et même une détérioration de la structure. Étant donné la conclusion du rapport en lien avec la notion de dangerosité, l'établissement n'a pas eu d'autre choix que de transférer les résidents du CHSLD à Macamic et à La Sarre. Le rapport est disponible sur le site Internet de l'établissement.

M. Fortin souligne l'impact que ce transfert a eu sur sa sœur et certains employés et demande si les choses n'auraient pas pu être faites plus humainement. Le tout s'est passé très rapidement. Également, il souligne ne pas avoir vu de travaux ni de mesures de stabilisation durant les cinq dernières années.

M. Desjardins mentionne que des validations supplémentaires ont été faites des conclusions du rapport et que c'est la décision la plus responsable qui pouvait être prise considérant l'urgence de la situation et le risque de décès de 21 résidents. Pour ce qui est des travaux, ceux-ci ont été réalisés par le personnel de l'établissement et un rapport de ceux-ci sera rendu public.

M. Fortin mentionne que les citoyens de Palmarolle veulent savoir si, à moyen terme, et comme promis à la rencontre du 4 juin, d'autres solutions seront envisagées telles que la stabilisation et la réparation de la bâtisse ou la reconstruction pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires à Palmarolle. Si oui, quel est l'échéancier envisagé? Les citoyens demandent de déposer cet échéancier d'ici la fin de juin, comme promis lors de la rencontre du 4 juin, et d'organiser une rencontre des citoyens de Palmarolle avant la fin septembre.

M. Desjardins confirme que trois scénarios sont en évaluation :

1. La stabilisation du foyer existant;
2. La démolition et reconstruction du foyer si la stabilisation est impossible;
3. Aucune reconstruction sur le site.

Il s'est engagé à rencontrer la population avant décembre concernant les scénarios et a demandé à ses équipes de vérifier si cette rencontre peut avoir lieu plus tôt.

- Une dernière question est soulevée par M. Fortin en lien avec un précédent communiqué de presse dans lequel M. Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest, demandait si par la fermeture du CHSLD, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reniait son engagement à maintenir, voire reconstruire, le foyer à Palmarolle, engagement fait il y a deux ans lors d'une rencontre entre les maires et M. Boissonneault?

M. Desjardins souligne que M. Boissonneault s'était alors engagé à ne pas fermer le CHSLD de Palmarolle. M. Desjardins réitère son engagement de procéder à l'étude des trois scénarios mentionnés précédemment.

Un communiqué de presse sera transmis afin d'informer la population des endroits où ils pourront recevoir les services de CLSC.

Départ de M. Yves Bédard. Le quorum est toujours constaté.

CA-2018-07-09 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières dépose les données du dernier tableau de bord. Très peu de changements sont constatés.

CA-2018-07-10 BILAN DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2017-2018

Dépôt du bilan 2017-2018 de l'entente de gestion et d'imputabilité du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour lequel 70 % des indicateurs ont été atteints à plus de 90 %, soit 46 % des indicateurs sont atteints en totalité et 24 % sont atteints à plus de 90 %. Le détail des justifications sera inclus au prochain rapport annuel de l'établissement. Des justifications sont données par rapport aux indicateurs non atteints (moins de 30 %).

CA-2018-07-11 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2018-2019

Présentation de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019. Il est mentionné que l'harmonisation des menus en CHSLD, prévue à l'entente de gestion, est pratiquement complétée.

RÉSOLUTION

CA-2018-65 Approbation de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019

Attendu l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation de la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) (LMRSSS) qui stipule qu'un établissement public doit conclure avec le ministre une entente de gestion et d'imputabilité;

Attendu l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule que le conseil d'administration doit en outre approuver l'entente de gestion et d'imputabilité;

Attendu le Plan stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

Attendu les priorités du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique;

Attendu les échanges, entre les représentants du MSSS et ceux des directions du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, précédant la signature de l'Entente de gestion et d'imputabilité.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D'approuver l'*Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019* signée entre le CISSS et le MSSS, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-07-12 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017-2018 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

RÉSOLUTION

CA-2018-66 Adoption du Rapport financier annuel 2017-2018 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Attendu l'article 294 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule que le vérificateur remet son rapport de vérification au conseil d'administration de l'établissement;

Attendu l'article 295 de la LSSSS qui stipule que l'établissement doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, transmettre son rapport financier annuel pour l'exercice financier écoulé, rapport qui doit être préparé sur les formules prescrites par le ministre et comporter les états financiers de l'établissement, le rapport de vérification et tout autre renseignement requis par le ministre;

Attendu la recommandation du comité de vérification en date du 13 juin 2018.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter le rapport financier annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-07-13 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Isabelle Benoit, directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques, donne l'état d'avancement des négociations. Des remerciements particuliers sont adressés à monsieur Mario Racette pour le travail accompli dans ce dossier.

CA-2018-06-14 JOURNÉES D'EMBAUCHE

Mme Isabelle Benoit dépose un bilan de l'activité de recrutement et d'attraction qui s'est tenue partout en région du 25 avril au 22 mai 2018. Sur 201 candidats qui se sont présentés, 66 ont été retenus et 45 sont toujours en cours de processus.

CA-2018-07-15 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Un suivi est fait des principaux projets d'infrastructure en cours :

- CHSLD de Macamic : En attente de l'autorisation du ministère.
- Centre régional de radiothérapie : L'appel d'offres sera lancé la semaine prochaine concernant les conduites. Une visite est prévue avec les professionnels la semaine prochaine concernant le bâtiment et les plans devraient être réalisés avant les Fêtes.

- Centre de services ambulatoires à Amos : Problématique de présence d'amiante et un léger retard concernant la réalisation des plans.
- Pavillon Sainte-Famille de Ville-Marie : Présentement en appel d'offres pour la salle mécanique. La construction est prévue en début août.
- Tep Scan à l'Hôpital de Val-d'Or : Le projet avance selon les échéanciers.

CA-2018-07-16 COMITÉ DE PARTENARIAT ET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

Mme Nathalie Rodrigue, répondante au PSOC, et Mme Carole Boucher, directrice générale de la Corporation de développement communautaire d'Amos, présentent le bilan annuel 2017-2018 du comité de partenariat.

CA-2018-07-17 SUBVENTIONS 2018-2019 AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉSOLUTION

CA-2018-67 Allocations 2018-2019 aux organismes communautaires

Attendu qu'une somme de 15 483 014 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2);

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de subvention déposées par les organismes communautaires pour 2018-2019;

Attendu que les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2018-2019, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande;

Attendu que huit organismes de la région ont demandé, par résolution, un montant moindre que celui qui leur est dédié pour l'année 2018-2019;

Attendu que la Direction de santé publique propose de transférer pour l'année 2018-2019 un montant de 5 000 \$ aux organismes communautaires de la région, reconnus au PSOC.

Sur PROPOSITION de Lisyane Morin, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De verser aux organismes communautaires, pour 2018-2019, dans le cadre du PSOC, la somme totale de 15 483 014 \$, dont 13 792 419 \$ pour le financement en appui à la mission globale et 1 690 595 \$ dans le cadre des ententes pour des activités spécifiques;

De verser la somme d'indexation au taux de 1,6 %, le cas échéant, aux organismes communautaires ayant reçu un financement récurrent en 2017-2018, et ce, au prorata de la subvention de base reçue;

De verser à huit organismes les montants qu'ils ont demandé dans leur formulaire du PSOC, libérant ainsi une somme de 3 165 \$ à utiliser de façon non récurrente pour d'autres organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-07-18 NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION

CA-2018-68 Recommandation de la nomination de la directrice de santé publique

Attendu l'article 372 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) concernant la nomination d'un directeur de santé publique;

Attendu que le mandat de la directrice de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue vient à échéance le 24 août 2018;

Attendu l'intérêt de la docteure Lyse Landry à poursuivre son mandat de directrice de santé publique au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sur PROPOSITION de Diane Sigouin, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

De recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux le renouvellement du mandat de la docteure Lyse Landry à titre de directrice de santé publique du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, pour une durée de quatre ans à compter du 24 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2018-07-19 AFFAIRES DIVERSES

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 20 septembre 2018 à Val-d'Or.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Lisyane Morin, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 18 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Desjardins,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 20 septembre 2018